

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [justine thibault deschamps](#)

<https://www.cadre21.org/membres/0208cf47a7768798cfefeef8>

Date d'obtention : 2022-01-20 20:50:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes sont bien définies et permettent à l'intervenant de rassurer et de soutenir les personnes impliquées. La méthode SEXTO permet d'évaluer sans jugement en remplissant la grille avec l'amorce, la nature, les intentions et étendues.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que chacune d'elles pourraient arriver à mes élèves. Je retiens que pour chaque situation que ce soit son chum, son père ou autre que la photo soit vue par trop de monde. Les actes malveillants peuvent faire beaucoup de tort. Il faut agir !!!

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que l'étape la plus délicate de cette méthode est celle de vérifier l'information. Évaluer l'incident sans porter de jugement. Parfois il arrive que nous en portons un sans s'en rendre compte! Il faut être prudent.